

LES PRIMES DES FONDS AIR VÉLOS ET AIR VÉHICULES POUR LES PARTICULIERS REMPORTENT UN GRAND SUCCÈS

Lancée en juillet 2024, l'initiative de la CCPMB visant à promouvoir une mobilité plus respectueuse de l'environnement affiche déjà de beaux résultats. À ce jour, **34 primes Fonds Air Vélos et 10 primes Fonds Air Véhicules ont été attribuées aux particuliers.**

Ces aides incitatives, destinées à encourager l'adoption de modes de transport durables, rencontrent un véritable engouement de la part des habitants. Ces aides sont toujours disponibles.

- Le **Fonds Air Vélo** soutient l'acquisition de vélos musculaire ou à assistance électrique (hors VTT), avec une aide pouvant atteindre 600 €, accessible sous conditions de résidence et de ressources.



- Le **Fonds Air Véhicules particuliers** encourage l'achat de véhicules électriques, à hydrogène ou au gaz naturel, neufs ou d'occasion, avec un montant d'aide pouvant aller jusqu'à 4 000 €. Un bonus de 500 € peut également s'ajouter si un ancien véhicule est mis à la casse.



Les Fonds Air Vélo et Air Véhicules Particuliers rejoignent le large panel des aides proposées par la CCPMB :

- **Pour les professionnels** : il existe également un Fonds air véhicules : ccpmb.fr/actualite/fondsairvehicules/
- **Pour les particuliers en matière d'optimisation énergétique et de changement de chauffage** : ccpmb.fr/transport-mobilite-habitat/logement/caserenov-aide-renovation-energetique/



Président :
Jean-Marc Peillex / jean-marc.peillex@ccpmb.fr
Contact presse :
Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80
elisabeth.amblard@ccpmb.fr